

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

4EME Réunion de 2014

Séance du 27 juin 2014

CG20140627_4
id. 580

L'an deux mille quatorze le vingt sept juin , les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

**BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS
DU TARN ET DE LA GARONNE
COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée le compte administratif 2013 de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne, tel qu'il a été approuvé par le conseil de gestion de l'établissement, faisant apparaître un excédent global de **182 299,47 €** qui se décompose comme suit :

- INVESTISSEMENT

Recettes	1 118 942,77 €
Dépenses	477 639,29 €
Déficit 2012	486 252,56 €
Sous-total	155 050,92 €
Restes à réaliser en dépenses.....	127 649,00 €
Excédent d'investissement.....	27 401,92 €

- FONCTIONNEMENT

Recettes	1 614 217,99 €
Excédent 2012	45 066,39 €
Dépenses	1 504 386,83 €
Excédent de fonctionnement.....	154 897,55 €

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le compte administratif 2013 de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne, dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental et affecter les résultats comme suit :

- l'excédent d'investissement de 155 050,92 € sera repris au compte 001 de la section d'investissement,
- l'excédent de fonctionnement de 154 897,55 € sera imputé au compte 002 de la section de fonctionnement.

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du conseil de gestion,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve le compte administratif 2013 de la Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne, lequel fait apparaître un excédent global de 182 299,47 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental ;
- Décide d'affecter les résultats comme suit :
 - l'excédent d'investissement de 155 050,92 € sera repris au compte 001 de la section d'investissement,
 - l'excédent de fonctionnement de 154 897,55 € sera imputé au compte 002 de la section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET